

ASSEMBLEE NATIONALE13 octobre 2005

LOI DE FINANCES POUR 2006 - (N° 2540)
(Première partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° I - 4

présenté par
M. Carrez, rapporteur général
au nom de la commission des finances
et MM. de Courson et Perruchot

ARTICLE 13

Supprimer le 1° du I de cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il n'y a aucune raison d'exclure les départements d'outre-mer du champ d'application de la
taxe.